

REGLEMENT DU CONCOURS

« GOODBYE 16TH »

Article 1 - Société Organisatrice

Un Concours dit « GOODBYE 16TH » est organisé par la société LE TOUQUET SYNDICATE LTD (ci-après le « Golf du Touquet») selon les modalités décrites dans le présent règlement et dans le respect du Règlement Intérieur du Golf du Touquet affiché à l'accueil et des règles éditées par la Fédération Française de Golf.

Article 2 – Objet du Concours

L'objet du Concours est un concours de précision sur le trou numéro 16 du parcours de La Mer ,c'est-à-dire de mettre sa balle le plus proche possible du trou n°16 avec chaque balle frappée depuis les aires de départ rouge pour les dames et Jaune pour les messieurs du trou n°16, dans le strict respect des règles du jeu de golf et de l'Etiquette.

A l'effet de constater la réalisation du coup le plus proche du trou, un dispositif vidéo enregistrera votre tentative.

Article 3 - Dotation

3.1 Les lots à gagner sont

- Pour les Visiteurs, un séjour 3 nuits 4 jours en Bed&breakfast dans la Villa Catherine de Marrakech, hors frais et charges liés aux transports qui restent à la charge du gagnant.
- Pour les Membres, un séjour 3 nuits 4 jours en Bed&breakfast dans la Villa Malaika de Ouled Hassoune au Maroc, hors frais et charges liés aux transports qui restent à la charge du gagnant.

3.2 Ce lot ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour un autre lot pour quelque cause que ce soit.

3.3 Le lot est personnel et non cessible, même à titre gratuit.

3.4 Le lot sera mis à disposition du gagnant dans un délai de 10 jours après le jour du concours par le Golf du Touquet à l'accueil du golf.

3.5 Le Golf du Touquet décline toute responsabilité en cas d'impossibilité pour le gagnant de bénéficier de la dotation pour des raisons indépendantes de sa volonté,

ainsi que pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de l'utilisation du lot.

Article 4 – Date d'ouverture du Concours

4.1 Le Concours est ouvert à compter du 5 Novembre 2022 à 9 heures jusqu'au 5 Novembre 2022 à 17 heures.

Le Golf du Touquet se réserve le droit de modifier ou interrompre à tout moment et sans préavis les dates et plages horaires lors desquelles le Concours est ouvert.

4.2 En cas de force majeure, le Concours pourra être modifié, écourté ou annulé, sans que la responsabilité du Golf du Touquet puisse être encourue.

REGLEMENT DU CONCOURS

« Goodbye 16TH »

Article 5 – Fin du Concours

5.1 Le Concours prendra fin le 05 Novembre à 17h quel que soit le nombre de participants.

5.2 L'attribution des lots fera l'objet d'un affichage à l'accueil du Golf du Touquet.

Article 6 – Inscription au concours

6.1 La participation au Concours est réservée aux joueurs amateurs majeur membre ou non du Golf du Touquet.

6.2 Chaque participant est tenu de remplir au préalable un bulletin d'inscription comprenant ses prénoms, noms, adresse postale, courrier électronique, numéro de téléphone mobile.

6.3 La première participation de chaque joueur membre du golf du Touquet (cotisations Loisir, Plaisir ou Passion) est gratuite.

La première participation de chaque joueurs ayant payé un Green-fee sur La Mer ou La Foret ce 05/11/2022 coûte un euro (1 €). Cette somme est à acquitter avant la première participation.

La première participation de chaque participant n'ayant pas payé de Green-fee sur La Mer ou La Foret ce 05/11/2022 coûte deux euro (2 €). Cette somme est à acquitter avant la première participation.

6.4 Les tentatives suivantes de chaque participant Membre se feront au prix de 1€ la deuxième participation, 2 € la troisième, 4€ pour toutes les participations suivantes. Cette somme est à régler à l'occasion de chaque participation.

Les tentatives suivantes de chaque participant ayant réglé un Green-fee sur La Mer ou La Foret ce 05/10/2022 se feront au prix de 2€ la deuxième participation, 4€ la troisième, 6€ pour toutes les participations suivantes. Cette somme est à régler à l'occasion de chaque participation.

Les tentatives suivantes de chaque participants ne rentrant pas dans les deux premières catégories se feront au prix de 4€ la deuxième participation, 8€ la troisième, 10€ pour toutes les participations suivantes. Cette somme est à régler à l'occasion de chaque participation.

6.5 La participation au présent Concours n'est pas limitée à un nombre de tentatives.

6.6 Aucun remboursement des frais de participation au présent Concours ne sera accordé.

REGLEMENT DU CONCOURS

« Goodbye 16TH »

Article 7 - Modalités du Concours

7.1 Le concours de précision peut être tenté exclusivement sur la journée du 05/11/2022 par toute personne majeure ayant payé ou non un green-fee au Golf du Touquet.

7.2 Chaque participant est tenu de respecter les marques de départ correspondant aux marques désignés pour le concours soit, les boules rouge pour les dames et les boules jaune pour les messieurs.

Les marques de départ ne peuvent pas être déplacées. Le trou ne peut pas être déplacé durant le déroulement du concours.

REGLEMENT DU CONCOURS

« Goodbye 16th »

Article 8 – Validation du Concours

8.1 Seul l'enregistrement vidéo du Golf du Touquet fera foi de la réalisation du meilleur coup et permettra au Golf du Touquet de valider la réussite du présent Concours.

Ainsi en cas de problème technique et/ou d'impossibilité d'identifier la personne et la réalisation effective du concours lors du visionnage de l'enregistrement vidéo, et quand bien même le joueur disposerait de témoignages ou de vidéos privées, la réalisation ne sera pas validée.

8.2 En cas d'égalité, les deux premiers ayant réalisé le coup le plus proche du drapeau seront récompensés.

8.3 Le gagnant devra retirer son lot dans les 30 jours de la validation de la réussite du concours. Passé ce délai, le lot restera acquis au Golf du Touquet qui pourra le remettre en jeu si bon lui semble.

Article 9 - Droit applicable et règlement des litiges

9.1 Le Concours et le présent règlement sont soumis au droit français et à la compétence des tribunaux français, nonobstant toute diffusion du Concours sur des sites Internet situés dans des Etats étrangers et nonobstant la nationalité des participants.

9.2 Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Golf du Touquet- 2170 Avenue du Golf 62520 Le Touquet Paris Plage, au plus tard trente (30) jours après la date d'arrêt du concours telle qu'indiquée au présent règlement. Aucune contestation envoyée passé ce délai ne sera examinée.

9.3 Toute question relative à l'application ou à l'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser dans le cadre de ce Concours, sera tranchée, en fonction de la nature de la question, par Le directeur du Golf du Touquet, Charles Debruyne.

9.4 En cas de contradiction entre les dispositions du présent règlement et tout

message et/ou toute information quelconque relative au concours, les dispositions du présent règlement prévaudront.

Article 10 – Consultation du règlement du Concours

Le règlement complet sera adressé gratuitement sur le site internet du Golf du Touquet. <https://www.letouquetgolfresort.com> ou directement à l'accueil du Golf.

REGLEMENT DU CONCOURS

« Goodbye 16th »

Article 11 - Acceptation du règlement

11.1 Le fait de participer à ce Concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat entre Le Golf du Touquet et le participant.

11.2 Le participant certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour participer au Concours, en respectant les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations françaises applicables.

11.3 Toute fraude ou tentative de fraude (notamment tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou d'adresse) ou le non-respect du présent règlement ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du Concours entraînera automatiquement l'élimination du participant, Le golf du Touquet se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

11.4 Un participant qui aurait perturbé le bon déroulement du Concours d'une manière quelconque sera déchu de tout droit d'obtenir un quelconque prix, sans préjudice de toute poursuite judiciaire que l'entité Organisatrice se réserve le droit de diligenter.

11.5 Les participants acceptent expressément toutes les vérifications concernant leur identité (toute indication d'identité ou d'adresse fausse, illisible ou incohérente entraînant l'élimination d'office de leur participation et de l'attribution du prix).

A r t i c l e 1 2 - Données personnelles

12.1 Conformément à la loi n°75-17 du 6 janvier 1978, les participants sont informés que tout défaut de réponse à l'un des champs de saisie obligatoire lors de la collecte des données personnelles les concernant pour inscription au Concours entraîne automatiquement l'impossibilité de participer à ce jeu.

12.2 Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant. Il peut exercer son droit en s'adressant à Golf du Touquet qui s'engage à lui répondre dans les sept (7) jours de la réception de sa demande par courrier ou par email.

12.3 Le traitement des données des participants est exclusivement destiné à la gestion du Concours, et les données des participants ne seront pas conservées au-delà de la date de remise des prix, sauf accord du participant.

12.4 Les données des participants ne peuvent être accessibles uniquement que par le Golf du Touquet et par les éventuels sous-traitants informatiques dans le cadre exclusif de la mise en œuvre du traitement de données relatif au Concours.

REGLEMENT DU CONCOURS

« Goodbye 16th »

12.6 En participant au Concours, chaque participant accepte que les photos et vidéos qui pourront être enregistrées soient utilisées par le Golf du Touquet à des fins de promotions sur tout support, et cède donc ses droits à l'image Golf du Touquet à titre gracieux.

Article 13 – Modification du règlement

Le Golf du Touquet se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile ou nécessaire. Le cas échéant, le nouveau règlement sera disponible à l'accueil et sur le site internet <https://www.letouquetgolfresort.com>

Fait au Touquet le 01/010/2022